

## COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

# « INDEPENDANCE DES COMITES D'ETHIQUE »

DOLE le 9 juin 2015



# Rappel sur la création du groupe de travail

- ▶ Suite 4<sup>ème</sup> rencontre du réseau ComEth de juin 2014 à Dole...
- ▶ 2 groupes de travail ⇔ 2 problématiques justifiant une réflexion approfondie :
  - *éthique et activité libérale*
  - *Indépendance des comités d'éthique*

Dizaine de membres pour chaque groupe



# Composition, méthode de travail et bilan : 1

## ▶ Composition groupe de travail/Indépendance:

- 10 membres
- répartis sur la région BFC
- Comprenant : médecins, directeurs, directrices d'établissement, directrice de soins, avocat.
- NB: pas IDE, Aide Soignant(e), ou autres personnels attachés au soins
- Surreprésentation des médecins et cadres de direction !



# Composition, méthode de travail et bilan : 2

## ▶ Méthode de travail :

- Plusieurs conférences téléphoniques de 1h
- Aurélie GENG modératrice et animatrice ...
- Certains thèmes à saisir pour contribution documentaire ou de réflexion
- Rencontre « physique » prévue pour préparer la restitution du travail fourni



# Composition, méthode de travail et bilan : 3

## ▶ Bilan:

- Moins nombreux à l'arrivée qu'au départ
- 3 rencontres téléphoniques ! ...
- Pas de rencontre « physique »
- ⇒ élaboration du travail fourni pour aujourd'hui



# Résumé des échanges :

- ▶ Grande sensibilisation des membres sur cette problématique :
- ▶ avec 2 grands thèmes :
  - Comment arriver à forger son *indépendance* tout en prenant une place dans l'établissement ?
  - *Indépendance*, légitimité du comité d'éthique : par rapport à qui, par rapport à quoi ?
- ▶ ⇒ élaboration d'une trame de travail destinée à être proposée aux CE des participants pour saisie à réflexion...





# Résumé des échanges :

## la trame proposée-1

1. Annoncer et inscrire le débat à l'ordre du jour du CE
2. Pour les débats et échanges ultérieurs au sein du CE
  - ❑ Recherches documentaires : règlements types => EREBFC
  - ❑ Recherche d'expériences dans autres pays ...
  - ❑ Questions à débattre :
    - Choix des termes:
      - *Indépendance* = « État de quelqu'un qui n'est tributaire de personne sur le plan matériel, moral, intellectuel » (Larousse)
      - *Interdépendance* = « Dépendance mutuelle, réciproque » (Larousse)
      - *Autonomie* = « caractère de quelque chose qui fonctionne ou évolue indépendamment d'autre chose » (Larousse)

Possible ambiguïté : bien préciser notion d'indépendance



# Résumé des échanges :

## la trame proposée-2

- Questions à débattre :
  - Choix des termes:...
  - Indépendance: Ethique ou Droit, ou les 2 ?
  - De quoi, de qui un CE doit il être indépendant ? ; ...
  - Indépendance = inscrite dans le règlement intérieur ou dans la charte avec les grands principes du CE ?
  - Règlement intérieur validé par la hiérarchie ?
  - Indépendance et direction des débats : président/animateur – animation directive ou non ?
  - Indépendance et formation : interne-externe-avis EREBFC ?
  - Indépendance et circulation de l'information : CR pour qui et à quel niveau de diffusion ?





# Conclusions

- ▶ Travail décevant ?...
- ▶ Quelques idées directrices :
  - Aucun texte réglementaire régissant le fonctionnement des CE pour inclure la notion d'indépendance dans un règlement !
  - ⇒ Règlement Intérieur au CE indispensable
  - ⇒ voire Charte contenant les principes très généraux sur laquelle viendrait s'adosser le RI

Charte et Règlement Intérieur vont de pair



# Conclusions

- ▶ Dans la Charte doit apparaître :
  - Liens à définir avec l'administration: lien financier toujours sensible quand on parle d'*indépendance*
  - Composition du CE : Nb-Mb extérieurs-discipline – exclusion
  - Adresse
  - Rôles : président et animateur
  
- ▶ Règlement Intérieur :
  - Fonctionnement pratique
  - Subordonné à la Charte qui est « constitutionnelle » (juriste?)
  - Peu d'évocation de l'*Indépendance* dans RI consultés



# Quelques questions pour poursuivre ...

- ▶ Redéfinir la forme du travail des groupes de réflexion :
  - Conférences téléphoniques démobilisatrices ?
- ▶ Trame et CE :
  - délai de travail  $> 1$  an pour arriver à des conclusions pratiques? (Ordres du jour des CE !)
- ▶ Limiter débats au seul groupe travail ComEth ?
- ▶ Absence de règles de droit des CE permet-elle grande latitude dans définition indépendance CE
- ▶ CE et Loi 1901?





Merci de votre attention ...

